

VERDI

Opération d'aménagement foncier, forestier et environnemental

Réunion de présentation de l'étude
CCAF du 18/10/2022

ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL

Le volet environnement de l'étude préalable d'aménagement

Objectifs

Un « porté à connaissance » environnemental du territoire communal :

- Identification des éléments forts et identitaires présents sur le territoire et devant être préservés
- Définition des enjeux environnementaux et paysagers locaux

Principales thématiques traitées :

- Le milieu physique (*contexte climatique, sols, ressources en eau*)
- L'environnement biologique (*zones naturelles protégées, habitats, flore/faune*)
- L'environnement bâti et paysager
- Les risques (*naturels et technologiques*) et les nuisances
- L'environnement humain (*contexte socio-économique, urbanisme, bâti, réseau viaire*)

– 1 –

Le milieu physique

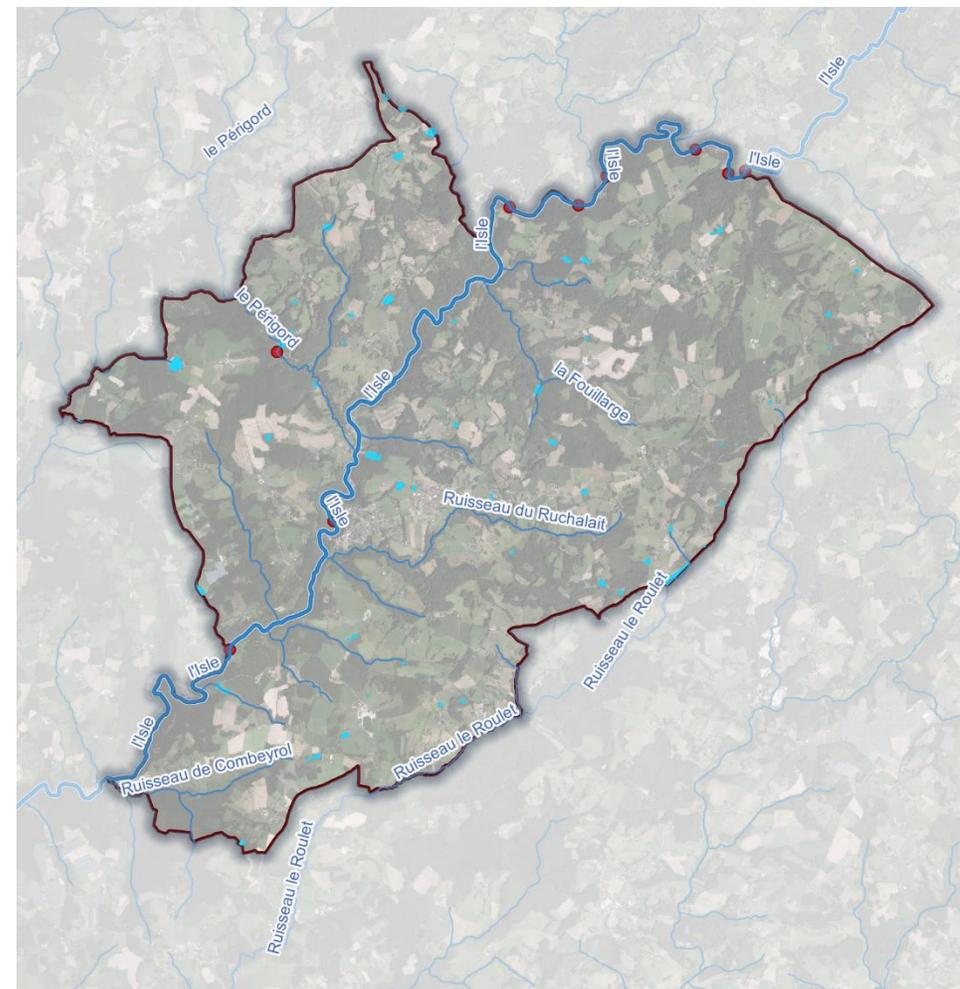
Les caractéristiques physiques et les ressources en eau

Les sols et le relief

- Une commune plutôt vallonnée aux contreforts du Massif Central, particulièrement marquée par la vallée de l'Isle (*dénivelé de 213 m*)
- Des sols à tendance plutôt acide et dominés par des sols peu évolués de type brunisol (*sols caractéristiques des bons sols forestiers et offrant de bonnes potentialités agricoles*)

Les ressources en eau

- Un réseau hydrographique développé (54 km de cours d'eau), s'organisant autour de l'Isle et de plusieurs de ses affluents (*principaux affluents : Le Périgord, la Fouillarge, le ruisseau du Ruchalait et le ruisseau de Combeyrol*)
- Un cours d'eau aux fluctuations saisonnières marquées, sous influence du régime pluvial (*débits forts de décembre à avril / débits bas en été*)
- Des sensibilités liées :
 - aux pollutions des eaux superficielles (*état écologique moyen*) et souterraines (*état chimique mauvais*) du fait de la perméabilité des sols : commune classée en zone sensible à l'eutrophisation, pressions pesticides du fait du contexte agricole
 - à la continuité écologique des cours d'eau (*pour l'Isle*): classement en listes 1 et 2, classement en réservoir biologique LEMA → importance pour les poissons migrateurs
 - aux usages : étiages parfois marqués du fait de la faible pluviométrie en été et du développement de l'irrigation (*territoire classé en zone de répartition des eaux pour le partage de la ressource*), présence de périmètres de captage AEP



Légende

- Limite communale
- Réseau hydrographique
- Plans d'eau
- Obstacles à l'écoulement

0 1 2 km



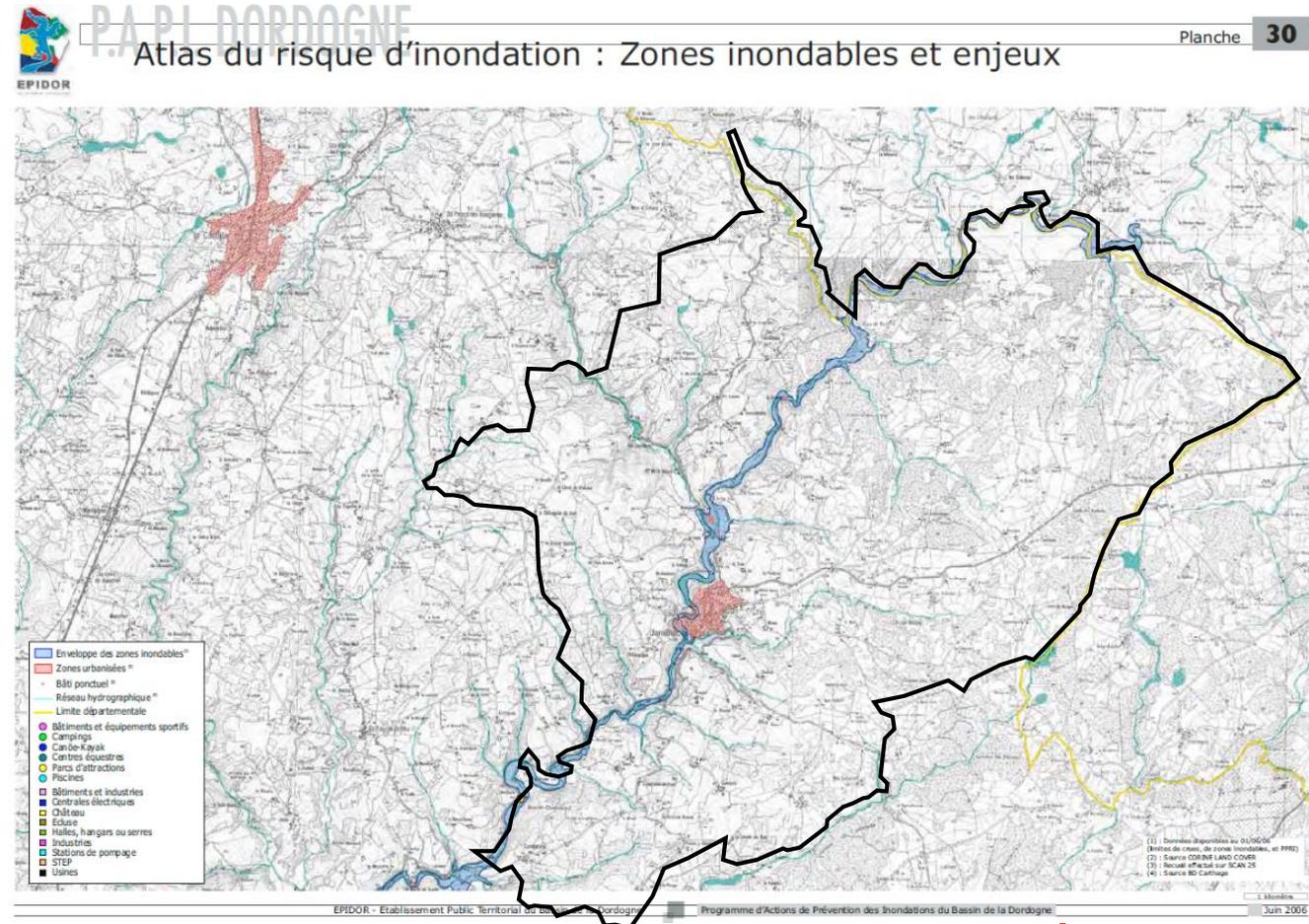
Auteur : VERDI
Source : BD Carthage
Fond cartographique : Google Satellite

VERDI

Les risques naturels

Le risque inondation

- **Par débordement de cours d'eau** : un enjeu localement avec la proximité de la zone urbaine de Jumilhac-le-Grand et de l'Isle (*hors PPRI*)
- **Par ruissellement des eaux pluviales** : surtout en pied de versant et dans les petites dépressions pouvant canaliser les écoulements.



Les risques naturels

Le risque inondation par débordement de cours d'eau

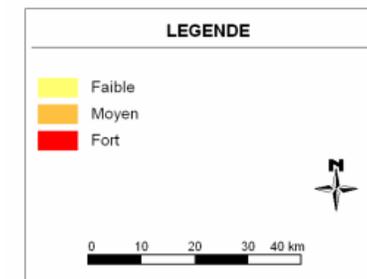
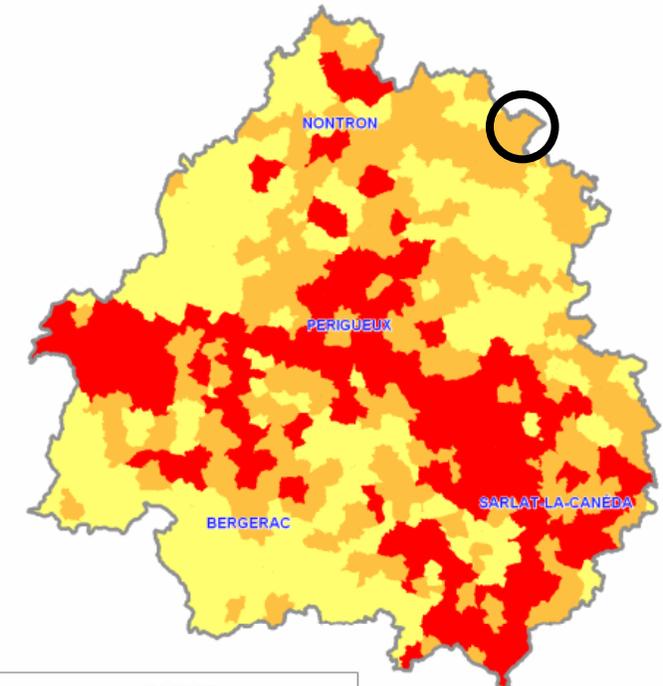
- **Par débordement de cours d'eau** : un enjeu localement avec la proximité de la zone urbaine de Jumilhac-le-Grand et de l'Isle (*hors PPRi*)
- **Par ruissellement des eaux pluviales** : surtout en pied de versant et dans les petites dépressions pouvant canaliser les écoulements.

Le risque incendie de forêt

- **Présent sur la quasi-totalité de la commune** (*couvert forestier important + topographie localement marquée*), renforcé par les soucis d'accessibilité et les enjeux humains (*dispersion de l'habitat*)



Risque feu de forêt



© GP ATG+R © IGN 2005 © IFN 1990 © SDIS 24 2009
© DREN 2008 © DRE 2005-2007 © CDAT 24 2009

Atlas feu de forêt Dordogne

Les risques naturels

Le risque inondation par débordement de cours d'eau

- **Par débordement de cours d'eau** : un enjeu localement avec la proximité de la zone urbaine de Jumilhac-le-Grand et de l'Isle (*hors PPRI*)
- **Par ruissellement des eaux pluviales** : surtout en pied de versant et dans les petites dépressions pouvant canaliser les écoulements.

Le risque incendie de forêt

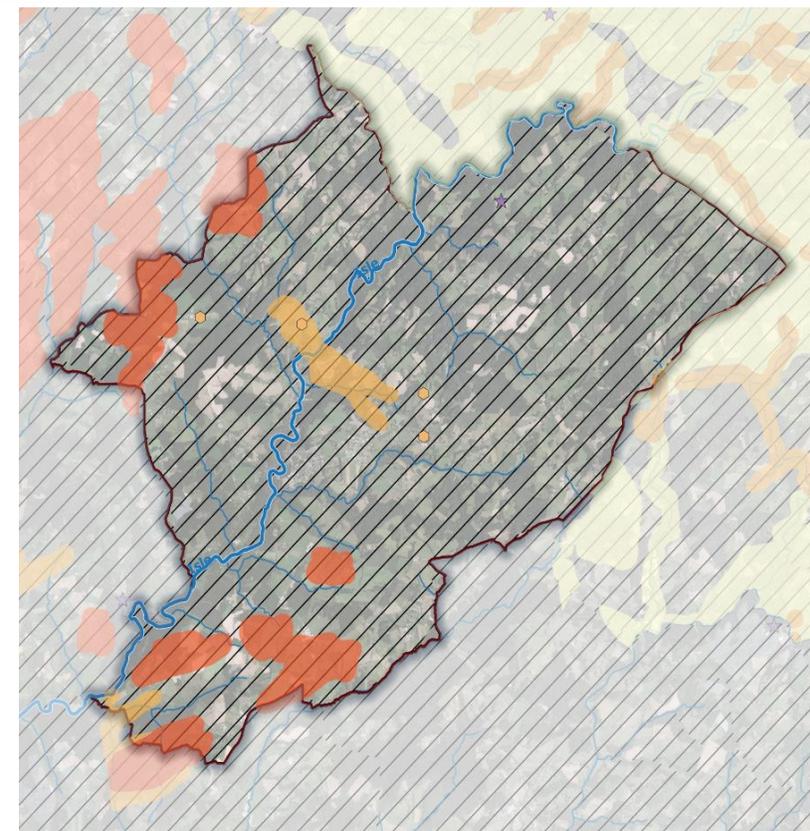
- **Présent sur la quasi-totalité de la commune** (*couvert forestier important + topographie localement marquée*), renforcé par les soucis d'accessibilité et les enjeux humains (*dispersion de l'habitat*)

Les risques liés à la nature des sols

- **Présence de cavités souterraines pouvant présenter un risque d'effondrement**

Le risque érosion

- **Localement important** (*topographie marquée*) mais atténué grâce à la couverture du sol des zones les plus pentues (*boisements, prairies permanentes*).



Légende

- Limite communale
- Réseau hydrographique

Aléa retrait-gonflement des argiles

- Faible
- Moyen
- Fort

Risques liés aux effondrements

- ★ Mouvement de terrain par effondrement
- Cavités d'origine non minière

Risque lié au radon

- ▨ Catégorie 3 (fort)

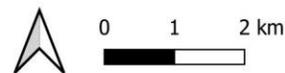
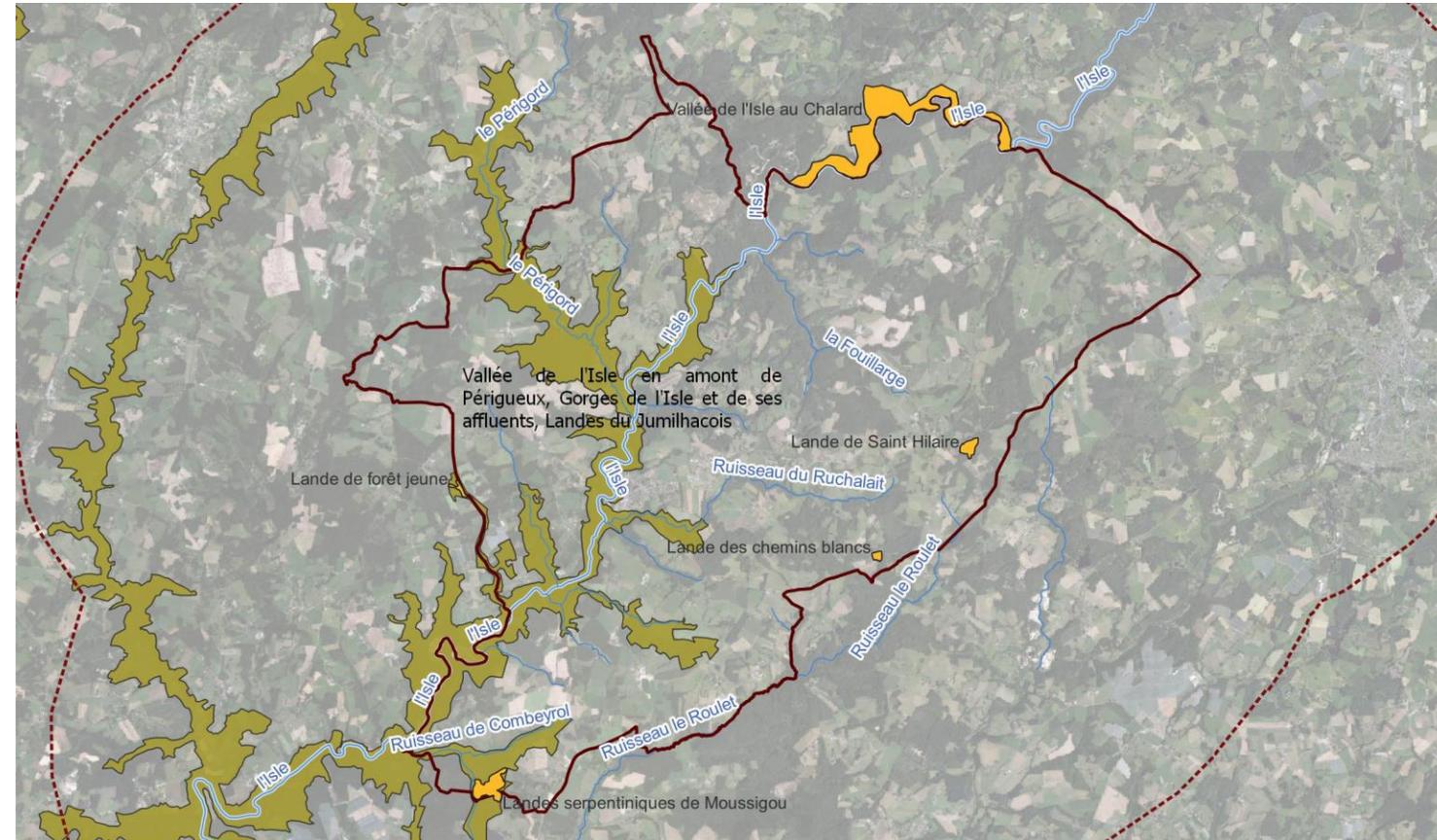


– 2 –
Le milieu naturel

Les zones naturelles remarquables et protégées

- Une richesse écologique importante et remarquable, notamment liée à la vallée de l'Isle :

- Une commune comprise dans le PNR du Périgord-Limousin, traduisant la qualité des milieux naturels et du patrimoine culturel, à l'équilibre fragile
- 4 ZNIEFF inclus sur la commune et 5 autres ZNIEFF à moins de 5 km



Légende

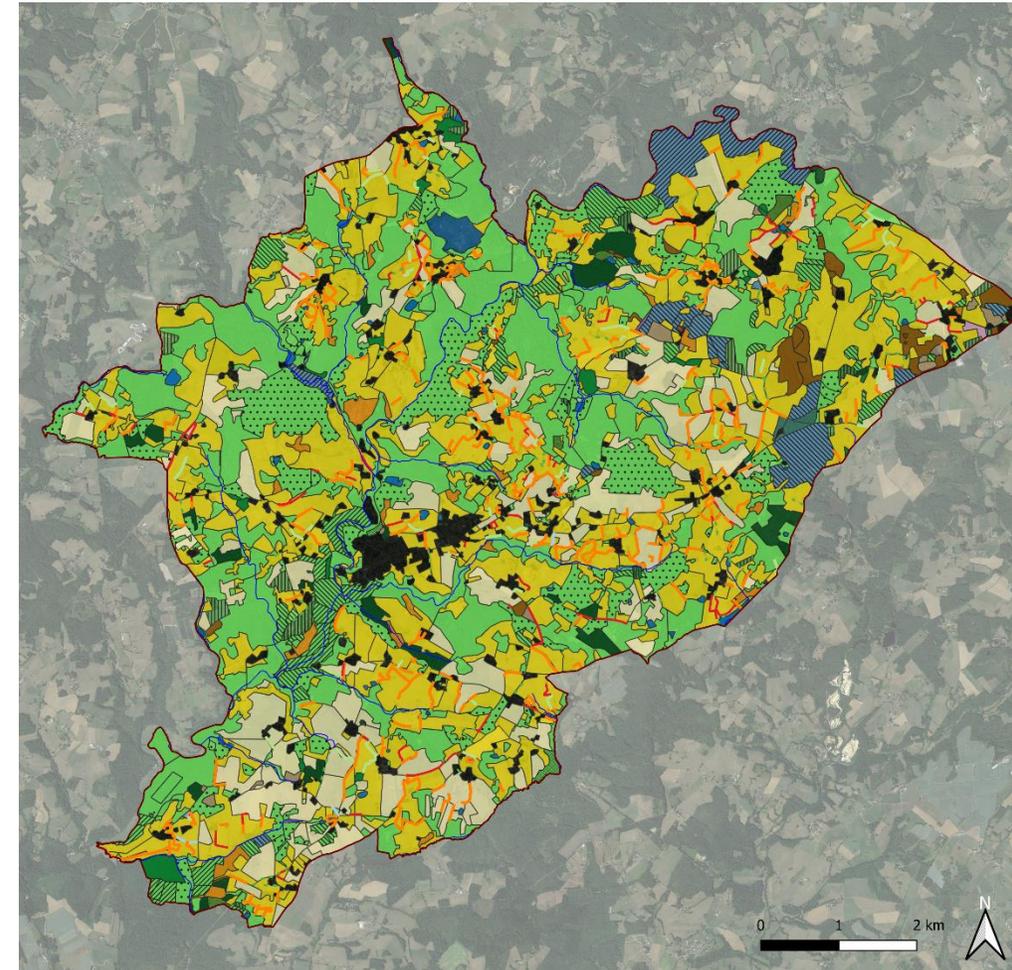
- Périamètre communal
- Cours d'eau
- - - Périamètre 5km
- Znieff 1
- - - Périamètre 10km
- Znieff 2

Auteur : VERDI
Fond cartographique : Google satellite
Source : INPN



Les milieux naturels sur la commune

- Des habitats naturels de qualité à sauvegarder et à valoriser, avec notamment 1 habitat d'intérêt communautaire : formation à Genévrier commun
- 1 espèce floristique patrimoniale (*déterminante ZNIEFF*): la Scille printanière
- Une trame verte très présente, avec des milieux naturels partagés entre :
 - Une forte couverture boisée (*boisements de feuillus, boisements de conifères, boisements mixtes, ...*)
 - Des milieux ouverts (*jonchaie, prairie*) et semi-ouverts (*fourrés, formation de genévrier commun, lande, roncier*)
 - Un réseau important de haies (*haies arborées, haies arbustives, alignements d'arbres*)
- Un réseau hydrographique développé participant à la qualité des milieux naturels, notamment au niveau de la ripisylve



AFAFE JUMILHAC LE GRAND

— Périmètre Jumilhac-le-Grand	■ Chênaie	■ Fourré	■ Culture
— Cours d'eau	■ Chênaie-Frênaie	■ Haie	■ Bâti
Habitats	■ Frênaie	■ Lande	■ Ne pas mettre
■ Aulnaie	■ Hêtraie	■ Roncier	Habitats linéaires
■ Boulaie	■ Peupleraie	■ Jonchaie	--- Alignement d'arbres
■ Boisement de feuillus	■ Plantation	■ Milieu humide	— Fourré/roncier
■ Boisement mixte	■ Boisement de résineux	■ Marre	— Haie arborée / arbustive
■ Charmaie	■ Coupe	■ Plan d'eau	— Haie arborée Robinier faux-acacia
■ Châtaigneraie	■ Formation à Genevrier	■ Prairie	— Haie arbustive

La faune

- Des enjeux faunes présents sur la commune, en lien avec les habitats identifiés (aire de reproduction, aire de repos, ...):

➤ **Enjeux forts** : pour les chiroptères, le Martin-pêcheur, le Sonneur à ventre jaune et le Grand Capricorne ainsi que leurs habitats de reproduction

→ *Boisements de feuillus, haies arborées, arbres remarquables, ripisylves, berges de cours d'eau, mares et ornières, zone de bâtis isolés*



➤ **Enjeux assez forts** : pour la Pie-grièche écorcheur et son habitat de reproduction

→ *Fourrés/ronciers, haies arbustives*



➤ **Enjeux moyens** : pour plusieurs espèces d'avifaune et de chiroptères, l'Alyte accoucheur et le Triton marbré ainsi que leurs habitats de reproduction

→ *Milieus urbains, prairies, mares et ornières*



– 3 –

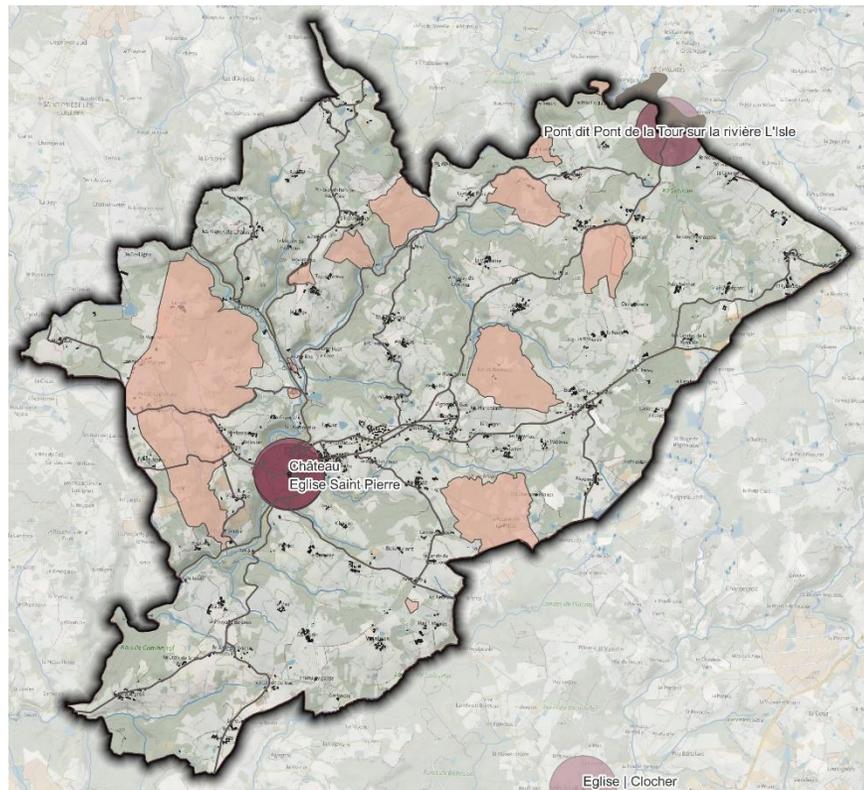
Le milieu paysager

L'environnement bâti et paysager

Le patrimoine bâti et archéologique

Un patrimoine bâti et archéologique plutôt représenté :

- Un patrimoine classé : 3 monuments historiques (*Château de Jumilhac-le-Grand, Eglise St Pierre-ès-Liens et Pont de la tour sur l'Isle*)
- Un patrimoine archéologique potentiellement présent sur une grande part de la commune



Légende

- Sites classés
- Sites inscrits
- Monuments historiques classés ou inscrits
- Protection au titre des abords des monuments historiques
- Zones de présomption de prescription archéologiques



VERDI
Auteur : VERDI

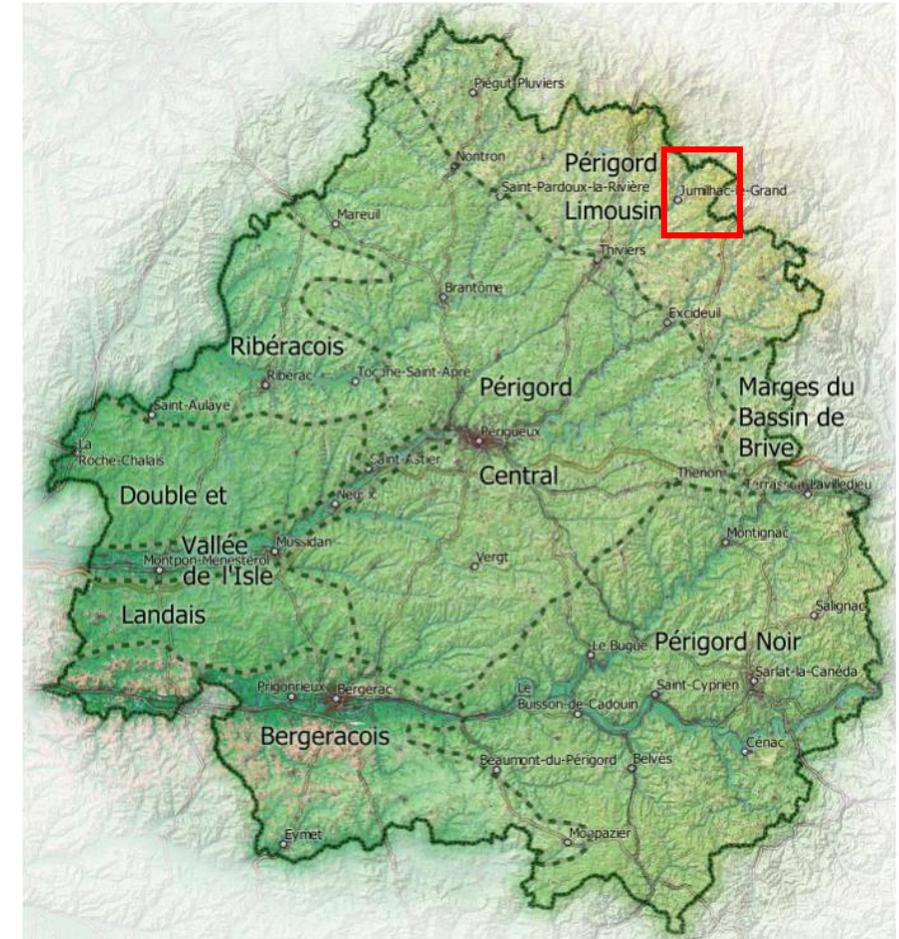


L'environnement bâti et paysager

Le paysage

Au cœur de l'ensemble départemental Périgord-Limousin :

- Paysage de haut plateau vallonné, imbriquant prairies et forêts
- Avec des vallées forestières encaissées et des vallons intimes
- Parsemé de constructions discrètes (*fermes et hameaux*)



L'environnement bâti et paysager

Le paysage

Plus localement, un paysage rural, partagé entre :

- **La zone urbaine** (*bourg de Jumilhac-le-Grand avec son château en hauteur et ses bâtisses périgourdines typiques de la région*) et ses **petits hameaux agricoles dispersés**
- **Les espaces agricoles ouverts/semi-ouverts** (*prairies et zones de culture*) dans les zones les plus planes et autour des hameaux, qui forment des ouvertures dans le paysage communal, bien que sensibles à la déprise
- **Les massifs boisés**, plutôt diversifiés même si dominés par les feuillus, qui marquent l'horizon et les versants plus escarpés de la commune, avec également des parcelles boisées exploitées et des conifères
- **Une trame bocagère très présente** (*haies, ripisylve, ...*)
- **La vallée de l'Isle et son réseau de lac, supports de la trame bleue**



LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Synthèse des enjeux sur le territoire

Le milieu physique et les ressources en eau

- **Pentes localement marquées** : Prévenir l'érosion des sols grâce à la couverture des sols dans les zones les plus pentues (*boisements/ripisylves, haies, prairies...*)
- **Un réseau hydrographique développé et sensible aux pollutions diffuses** : Ne pas accentuer les ruissellements des eaux pluviales notamment au niveau des parcelles agricoles à proximité de cours d'eau (*suppression des haies lors des travaux connexes, ...*) afin de ne pas aggraver la vulnérabilité de la ressource en eau

Les risques naturels

- **Le risque inondation (hors PPRI)** : Ne pas accentuer les ruissellements des eaux pluviales (*suppression des haies lors des travaux connexes, ...*) afin de ne pas aggraver la vulnérabilité des zones urbaines face au risque de débordement des cours d'eau.
- **Le risque incendie de forêt** : Réduire/ne pas aggraver la vulnérabilité des secteurs, tant dans l'approche foncière (*gestion des parcelles en friche et des zones en lisière des massifs forestiers*) que dans la conception des travaux connexes (*faciliter l'accessibilité des moyens de lutte contre les incendies*).
- **Le risque érosion** : Au niveau des zones pentues, il s'agira de ne pas accentuer l'érosion des sols (*maintien du couvert forestier, préservation des prairies permanentes, maintien des talus, ...*).
- **Les risques liés à la nature des sols** : Identification des secteurs et limitations des travaux éventuels sur ces zones précises

Synthèse des enjeux sur le territoire

Le milieu naturel

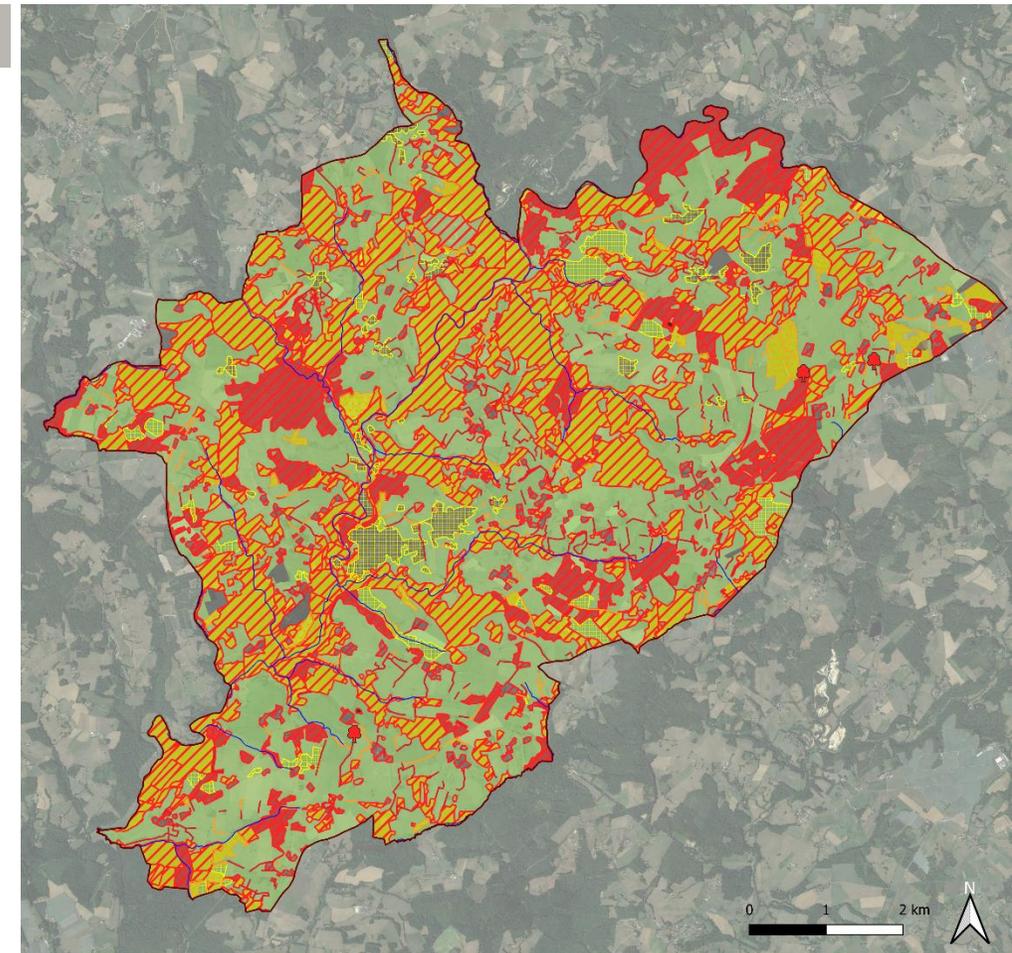
- Des milieux remarquables protégés à préserver, en lien essentiellement avec la vallée de l'Isle
- Des enjeux liés aux espèces présentes dans les habitats identifiés, pouvant servir d'aires de repos et de reproduction :

- **Des enjeux forts** au niveau notamment des boisements de feuillus (*avec les chênes matures*), des haies multistratifiées (*arborées et arbustives*), des ripisylves, berges de cours d'eau, ...

pouvant accueillir des chiroptères, des espèces d'oiseaux protégées (Martin-pêcheur), des espèces d'amphibiens (Sonneur à ventre jaune), ...

- **Des enjeux assez forts** au niveau des haies arbustives, boisements de feuillus et milieux semi-ouverts (*ronciers et fourrés*)

pouvant accueillir des espèces d'oiseaux telles que la Pie-grièche écorcheur



AFAFE JUMILHAC LE GRAND

— Périmètre Jumilhac-le-Grand
— Cours d'eau

Enjeux Habitats
■ Très fort
■ Fort
■ Moyen
■ Faible
■ Négligeable

Enjeux Faune
■ Fort
■ Assez fort
■ Assez Fort
■ Modéré
■ Faible
■ Négligeable
■ Fort
■ Assez fort

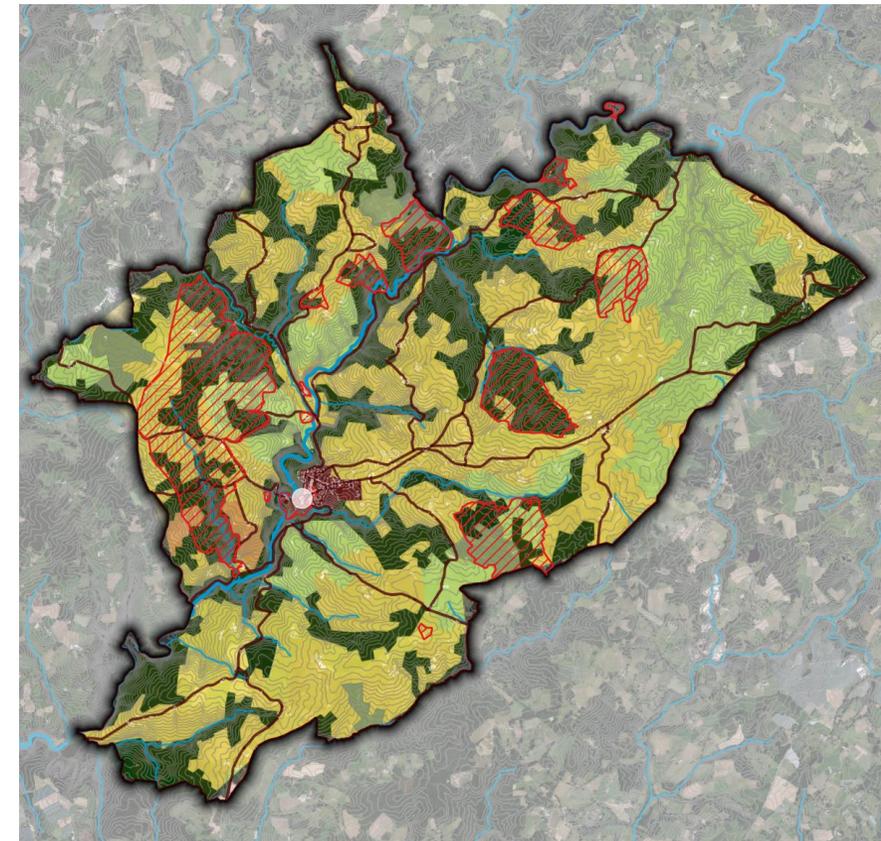
● Arbres favorables aux gîtes des chiroptères et aux coléoptères saproxylophages

Synthèse des enjeux sur le territoire

Le paysage

Une diversité de paysages aux ambiances forestières aux multiples enjeux :

- **Préserver la qualité architecturale de la commune, conserver ses petits hameaux agricoles ainsi que restaurer au maximum les anciennes bâtisses**
 - *Intérêt agricole et paysager*
- **Conserver les milieux ouverts agricoles** qui permettent d'appréhender le paysage, et lutter contre les friches agricoles
 - *Intérêt agricole et paysager mais également écologique*
 - *Prairies fragilisées par le contexte agricole local actuel avec la déprise agricole et la fermeture des milieux*
- **Préserver les trames vertes et bleues de la commune, et notamment les boisements de feuillus** (*en concurrence avec l'exploitation forestière de conifères et sensible au dépérissement lié au réchauffement climatique*) **et la trame bocagère**
 - *Intérêt écologique vis-à-vis de la biodiversité générale (abri/nourriture aux espèces + corridor)*
 - *Intérêt paysager (structuration du paysage) et physique (réduction ruissellement)*



Légende

Limite communale	Zones de présomption de prescription archéologiques
Routes	Occupation du sol
Cours d'eau	Tissu urbain
Château de Jumilhac	Surfaces agricoles cultivées
Bâti	Vergers et petits fruits
Courbes de niveau	Prairies et autres surfaces toujours en herbe
	Forêts
	Forêt et végétation arbustive en mutation

VERDI

Auteur : VERDI
Fond cartographique : Corine
Land Cover 2018

LES RECOMMANDATIONS

Préservation de la biodiversité et des corridors biologiques

Les espaces naturels remarquables

- **Préserver les habitats, habitats d'espèces et espèces justifiant le classement en ZNIEFF** (*habitats forestiers à enjeux forts + lande tourbeuse*)

Les boisements feuillus

- **Maintenir la surface boisée globale**
- **Eviter une monoculture sur de grandes surfaces + Limiter les îlots d'exploitation de taille trop importante** (*4-5 ha maximum*)
- **Préserver les capacités d'accueil des zones boisées favorables à certaines espèces animales d'intérêt patrimonial** (*maintien/renforcement des lisières feuillues, conservation des vieux sujets, ...*) + **Favoriser les coupes hors périodes sensibles pour la faune**
- **Favoriser les reboisements avec un mélange d'essences forestières locales + Substituer aux essences présentant une vulnérabilité, des espèces plus résistantes** (*lutte contre le changement climatique*)
- **Conserver une diversité des stades forestiers** (*lande, taillis, ...*) lors des coupes dans le massif (*favorable à la faune et au paysage*)

La trame bocagère

- **Utiliser la trame bocagère pour établir le projet parcellaire** afin d'assurer leur pérennité après la clôture des opérations
- **Compenser les suppressions éventuelles de haie** (*ratio de 1 pour 1 au minimum*).
- **Réaliser les éventuels travaux d'arasement de haies hors période de nidification des oiseaux** (*mars à juillet*) (*idéalement en janvier/février*).

Les milieux ouverts et semi-ouverts

- **Eviter les échanges parcellaires susceptibles de remettre en cause la nature de prairie ou de culture au profit des boisements**
- **Favoriser la reprise de l'activité agricole et de l'entretien dans les zones montrant un embroussaillage**

Préservation de l'équilibre et gestion des eaux

Général

- **Interdire tous travaux hydrauliques dans les cours d'eau et dans les mares** susceptibles de remettre en cause les habitats aquatiques et riverains à forts enjeux pour la faune, et notamment ceux en lien avec le périmètre ZNIEFF de la Vallée de l'Isle.
- **Autoriser la création de nouveaux fossés** *(de façon limitée et devant être justifiée).*

Les zones humides

- **Préserver ces milieux dans leur intégrité et leur fonctionnement. Les conditions d'alimentation de ces milieux devront être maintenues.**
- **Eviter toute modification parcellaire ou de travaux susceptibles d'altérer ou de remettre en cause leur pérennité.**
- **Prioriser les travaux visant à la préservation, la restauration ou la mise en valeur de ces habitats.**

Prévention des risques naturels

Risque inondation et érosion des sols

- **Autoriser les actions d'entretien dans le lit mineur des cours d'eau** (*enlèvement des embâcles, des débris, ...*)
- **Ne pas accentuer le ruissellement des eaux pluviales/érosion des sols** : maintien des éléments (*haies, boisements, ...*) dans les zones les plus pentues limitant le ruissellement des eaux pluviales et les départs de terre. En cas de suppression, ils devront être remplacés.
- **Disposer les parcelles perpendiculaires à la pente**, ou selon un découpage suivant les courbes de niveau.
- **Dans la mesure du possible, favoriser les nouvelles plantations perpendiculaires au sens de la pente.**
- **Dans les zones les plus pentues où de nouvelles plantations devraient être faites, échelonner les plantations afin de ne pas avoir de trop grandes surfaces dont le sol serait à nu** (*écart de 4 ans entre deux parcelles mises à nu*).

Risque incendie de forêt

- **Réduire la vulnérabilité des secteurs agricoles**, tant dans l'approche foncière, vis-à-vis notamment des parcelles en friche et des zones en lisière des massifs forestiers, que dans la conception des travaux connexes (accessibilité des moyens de lutte contre les incendies).
- **Sensibiliser les exploitants agricoles aux bonnes pratiques et à la nécessité de respecter la réglementation** en matière de débroussaillage autour des habitations.
- **Choisir des essences des nouvelles plantations selon le type de sol et ses réserves en eau.**

Risque lié aux cavités souterraines

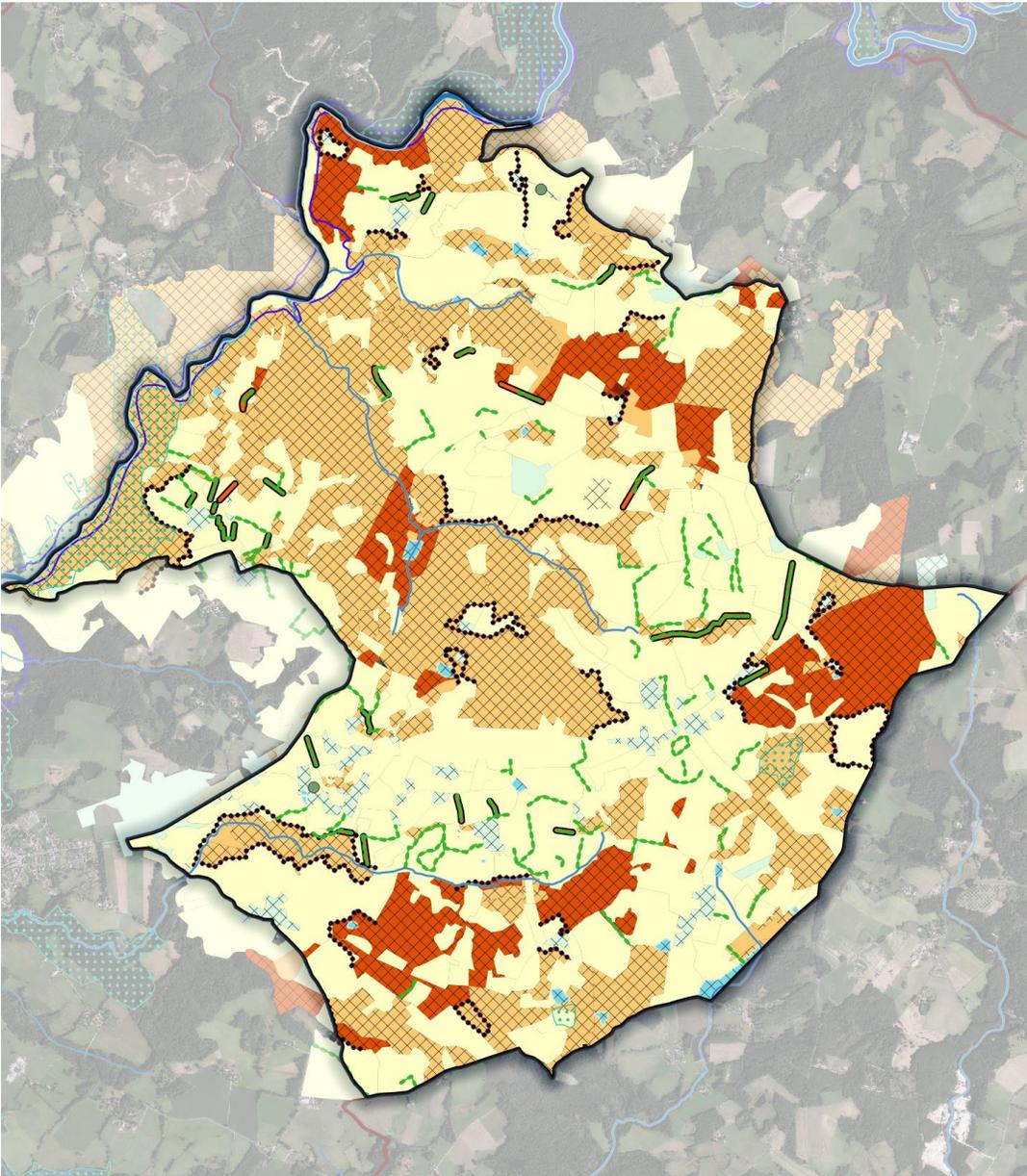
- **Dans les parcelles concernées par un risque lié aux cavités souterraines, tout changement d'occupation du sol est à éviter.**

Protection des paysages

Protection des paysages

- **Préserver le paysage rural via le maintien et le confortement de l'ouverture visuelle** : éviter les échanges parcellaires susceptibles de remettre en cause la nature de prairie au profit des boisements.
- **Maintenir et conforter le maillage bocager principal** (*maintien des haies aux rôles divers*). En cas de suppression, il devra être remplacé.
- **Prendre en compte l'avis de l'architecte des bâtiments de France** (*si requis*), en lien avec les monuments historiques présents sur la commune.
- **Prendre en compte le petit patrimoine présent sur le territoire**, témoignant de l'identité culturelle de la commune

Localisation des mesures



- Périmètre d'AFAFE
- Préservation de la biodiversité et des corridors biologiques**
 - ▤ Préserver les zones ZNIEFF
 - Habitats naturels - enjeux
 - Négligeable
 - Faible
 - Moyen
 - Fort
 - Très fort
 - Préserver les haies à enjeux forts
 - ▣ Préserver les zones à enjeux forts pour la faune
- Pour l'équilibre et la gestion des eaux**
 - Réseau hydrographique
 - Plans d'eau
 - Interdire les travaux hydrauliques susceptibles de remettre en cause les habitats aquatiques à forts enjeux pour la faune
- Prévention des risques naturels**
 - Préserver les haies perpendiculaires à la pente
Risque érosion
 - ⋯ Réduire la vulnérabilité au risque incendie de forêts en lisière de massifs
 - Eviter tout changement d'occupation des sols
Risque lié aux cavités souterraines
 - Prévenir le risque inondation
Atlas des zones inondables (EPIDOR)